

Ecrit par le 23 juillet 2024

Vers une annulation des charges pour les entreprises ?

Lors d'une conférence de presse et d'une interview accordée mercredi 8 avril, à Anne-Sophie Lapix pour France 2, Bruno Lemaire, ministre de l'Economie a fait plusieurs annonces notamment en plaçant le plafond du Fonds de solidarité de 1 500 à 2 000€ à, dorénavant, 5 000€ pour aider les entreprises à payer leur loyer. Il demande également aux banques de cesser de faire payer des intérêts aux prêts souscrits par les entreprises et reportés de 6 mois. Enfin, il précise une possible annulation des charges sociales 'ou' fiscales des entreprises qui seraient contraintes à la faillite en cas de paiement de celles-ci en ces temps de pandémie du Covid-19.

«Il y a dans ce fonds de solidarité deux étages, précise Bruno Lemaire ministre de l'Economie, le 1^{er} se monte à 1 500€ avec 700 000 entreprises qui l'ont demandé et un deuxième étage accessible au cas par cas pour les entreprises qui sont le plus en difficulté, aujourd'hui limité à 2 000€, que nous pourrions augmenter à 5 000€, justement pour pouvoir intégrer le montant dans des loyers dont je sais qu'ils posent des difficultés à beaucoup d'entreprises qui sont dans une situation où, vraiment, il n'y a plus de chiffre d'affaires, plus de clients et plus d'activité.»

Les banques

«Les banques doivent soutenir et soutiennent les entreprises puisque nous avons mis en place des prêts garantis par l'Etat, près de 31 milliards d'euros de prêts ont ainsi été demandés, et surtout elles doivent effectivement, sur ces frais bancaires, faire les efforts nécessaires, en particulier pour ceux qui sont le plus touchés, c'est-à-dire, les petits commerçants, les indépendants, les restaurateurs. Les établissements bancaires ont accepté, par exemple, de reporter des échéances de prêts pour 6 mois sans frais. Certains établissements font encore payer des intérêts, certaines banques ne le font pas. Je pense qu'on pourrait peut-être prendre exemples sur celles qui ne font pas payer ces intérêts, et que, la plus grande majorité des banques essaie de faire un effort sur ces intérêts quand il y a un report de prêt de 6 mois.»

Vers une annulation des charges des entreprises ?

«Nous avons décidé de reporter les charges sociales et fiscales de mars et d'avril aux entreprises qui le demandent. Ce report est automatique et toutes les entreprises qui le demandent l'obtiennent. A la fin du confinement, quand l'activité économique redémarrera, nous regarderons les secteurs économiques. Ceux qui démarreront le plus rapidement pourront rembourser leurs charges mais j'ai parfaitement conscience qu'un hôtel, qu'un café, qu'un restaurant et qu'un fleuriste qui ne pourra pas rembourser et qui craint la disparition de son entreprise, alors nous annulerons le report de ces charges sociales ou fiscales de façon à ce que cette entreprise puisse continuer son activité. Le critère ? Est-ce que la faillite

Ecrit par le 23 juillet 2024

menace l'entreprise ? Si l'activité redémarre trop longuement, il faudra envisager des annulations et pas simplement des reports. »

Sources France 2, interview d'Anne-Sophie Lapix.

L'activité des centres sociaux vauclusiens pendant le confinement

Afin de maintenir le lien avec l'ensemble de son réseau et de ses usagers la Fédération des centres sociaux de Vaucluse a développé divers outils afin de communiquer sur les alternatives qu'ont mis en œuvre les centres sociaux sur leurs territoires respectifs.

Le réseau des centres sociaux, se mobilise partout en Vaucluse suite à l'épidémie du Covid-19 et aux mesures de confinement qui touchent l'ensemble du territoire. « Qu'importe le territoire que ce soit dans les quartiers ou bien dans les campagnes, les centres sociaux font preuve d'adaptation et s'organisent pour maintenir un lien social avec les habitants, être disponibles pour les plus vulnérables, garantir un accès aux services, animer des activités éducatives et de loisirs en ligne », explique la Fédération 84.

Pour cela elle propose une page actualisée régulièrement afin de diffuser les initiatives locales

- [Accès aux droits](#)
- [Seniors](#)
- [Familles](#)
- [Jeunesse](#)
- [Petite Enfance](#)
- [Culture et Citoyenneté](#)
- [Divers](#)

Par ailleurs, voici le point sur les différents espaces sociaux du département :

Espace Social & Culturel Villemarie - Carpentras :

Accueil général / Maison France Services :

Ecrit par le 23 juillet 2024

- Contact téléphonique et Internet : afin de poursuivre le lien avec les adhérents. Très bon retour de toutes les personnes qui sont ravies d'avoir encore un lien et qui s'étonnent même que l'on puisse les appeler pour prendre des nouvelles.
E-administration : aides réalisées pour les urgences par téléphone ou en visio-conférence.
- Mise en lien pour les situations d'urgence avec les services de la ville.

Centre social Lou Pasquié - Roussillon:

- Mise à jour des informations du territoire sur la page Facebook du centre social à retrouver ici : [Lou Pasquié VIE LOCALE](#)

Espace pluriel La Rocade - Avignon :

- Accueil téléphonique ouvert ; très peu d'appels et la plupart du temps ils sont renvoyés vers le CCAS qui peut répondre à leurs questions;

Les contacts téléphoniques sont réguliers avec les adhérents, plusieurs fois par

Centre Social L'Aiguier - La Tour d'Aigue

- Accueil téléphonique ouvert

Centre Social La Cigarette - L'Isle-sur-la-Sorgue

- Accueil physique et téléphonique fermé. Les messages laissés sur le répondeur sont relevés deux fois par semaine.
- Les informations sont diffusées par mails, [Page facebook](#) et par téléphone portable
- Mise en libre-service accrochées au portail de la structure des attestations de déplacements dérogatoires. Le libre-service est réapprovisionné 2 fois par semaine.

Centre Social L'Espelido - Montfavet

- Les démarches administratives dématérialisées sont maintenues à 100 %
- L'aide administrative en complément est maintenue

Ecrit par le 23 juillet 2024

Maison Pour Tous Monfleury - Avignon

- Accueil téléphoniques ouverts sur les deux sites
- Mise en place de permanences téléphonique par secteur d'activité

Plus de pouvoir au préfet pour déroger aux normes

Le Gouvernement vient d'acter une généralisation 'du pouvoir de dérogation aux normes accordées' à l'ensemble des préfets de France. Le décret, présenté mercredi en conseil des ministres par le ministre de l'Intérieur, permet ainsi d'étendre ce dispositif expérimenté dans certains territoires depuis le 1^{er} janvier 2018.

Depuis cette date, les préfets des régions et des départements des Pays de la Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Lot, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Creuse ainsi que les représentants de l'Etat à Mayotte, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, avaient la possibilité de déroger, dans certains domaines, aux normes réglementaires fixées au niveau central.

A noter, que dans le même temps il a été accordé, dans leur domaine de compétences, les mêmes possibilités aux directeurs des agences régionales de santé (ARS) d'Auvergne-Rhône-Alpes, des Hauts-de-France, d'Ile-de-France et de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Initialement destinée à s'adapter à la diversité des réalités socio-économiques des territoires, cette expérimentation, jugée jusqu'alors « très positive » par le Gouvernement devait durer jusqu'à fin 2020. Cependant, en raison de la situation exceptionnelle liée à la pandémie de coronavirus Covid-19 cette dérogation a été étendue à tous les préfets afin notamment d'améliorer les réponses qui s'avéreront nécessaires au lendemain de la crise sanitaire.

Quels sont les domaines concernés ?

Les domaines où les préfets peuvent prendre des arrêtés motivés dérogatoires concernent :

Ecrit par le 23 juillet 2024

- de subventions, de concours financiers et de dispositifs de soutien en faveur des acteurs économiques, des associations et des collectivités territoriales ;
- d'aménagement du territoire et de politique de la ville ;
- d'environnement, d'agriculture et de forêts ;
- de construction, de logement et d'urbanisme ;
- d'emploi et d'activité économique ;
- de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel ;
- d'activités sportives, socio-éducatives et associatives.

Les dérogations doivent être justifiées par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales. Elles doivent avoir pour effet d'alléger les démarches administratives, de réduire les délais de procédure ou de favoriser l'accès aux aides publiques.

Le laboratoire du Département en capacité d'analyser 5 000 tests par semaine

Le laboratoire départemental du Vaucluse pourrait traiter 5 000 échantillons sérologiques par semaine pour lutter contre le Coronavirus.

Le gouvernement a mis plus de trois semaines pour autoriser les laboratoires publics départementaux d'analyses à participer à des tests Covid-19. Celui du Vaucluse pourrait aider le secteur médical à hauteur de 5 000 échantillons sérologiques par semaine. Depuis le 15 mars, le gouvernement dispose d'une solution pour augmenter considérablement les capacités de test de dépistage du virus Covid-19. Il s'est enfin décidé à agir en autorisant par un décret du 6 avril les Laboratoires départementaux d'analyse (LDA) à contribuer à l'effort national exceptionnel contre la propagation du virus Covid-19.

3 semaines de perdues dans la 'guerre' au virus

Implantés sur l'ensemble du territoire, ces 75 laboratoires publics sont un maillon essentiel de notre système de santé. Ils assurent une expertise de proximité dans le domaine vétérinaire en effectuant des analyses de contrôle des eaux, d'hygiène alimentaire ou de santé animale. Ils ont été en première ligne dans la crise de la vache folle ou de la grippe aviaire. Ils disposent de personnels formés et compétents pour réaliser des tests et sont outillés pour traiter à grande échelle les tests sérologiques ; ils peuvent

Ecrit par le 23 juillet 2024

réaliser de l'ordre de 150 000 à 300 000 tests PCR (Réaction de polymérisation en chaîne) par semaine.

Présentant toutes les garanties de sécurité sanitaire et les mêmes performances que les laboratoires de biologie médicale, ces laboratoires vétérinaires ont été mis à contribution en Allemagne, en Belgique ou en Italie. Mais pas en France. Alerté par les professionnels depuis le 15 mars, le directeur général de la santé est resté muet, tout comme le Premier ministre, se bornant à répéter que « le dossier est à l'étude » et que « nous devons respecter des normes ».

Quatre Départements* ont ensuite adressé le 25 mars un courrier au ministre de la santé dont voici un extrait : « L'argument du cadre juridique en cette période de 'guerre' ne nous paraît pas recevable. A ce niveau de gravité de la pandémie, il n'est pas possible que les frontières entre médecine humaine et médecine vétérinaire soient aussi étanches alors (...) que la majorité (60 %) des maladies infectieuses chez l'homme sont des 'zoonoses' selon l'OMS ».

Le 6 avril, le gouvernement a donc cessé de jouer du clavecin dans la rave party pandémique en autorisant les LDA à entrer dans la bataille.

Le Vaucluse en 1^{re} ligne

Le conseil départemental, contacté dès la parution du décret par l'Echo du Mardi, indique que le Laboratoire départemental d'analyses assure la continuité de ses missions en matière d'hygiène alimentaire et de biologie vétérinaire, auprès de ses clients grâce à la présence sur place d'une équipe réduite. « Par ailleurs, et compte tenu des récentes annonces du ministère de la Santé, le laboratoire départemental d'analyses du Vaucluse pourrait en effet réaliser des analyses sérologiques afin de détecter la présence d'anticorps contre le coronavirus dans des échantillons d'origine humaine. Il réalise déjà des analyses en sérologie vétérinaire et pourrait adapter sa méthodologie afin d'aider le secteur médical à la hauteur de ses moyens. Le LDA84 estime actuellement sa capacité d'analyse à environ 5 000 échantillons sérologiques par semaine. Des précisions sur les tests qui pourraient être déployés sont attendues».

**Indre-et-Loire, de la Sarthe, du Maine-et-Loire et de la Loire-Atlantique*

Point de situation dans le Vaucluse au 08 avril 2020

Ecrit par le 23 juillet 2024

information

CORONAVIRUS COVID-19

A ce jour, mercredi 08 avril 2020 à 19 h, le bilan de la pandémie en Vaucluse s'élève à :

- 82 (-4) personnes hospitalisées dans le département
- 22 (-1) personnes en réanimation en Vaucluse
- 97 (+28) personnes sont sorties de l'hôpital et de retour à domicile
- 19 (+3) personnes décédées

Par ailleurs, selon l'ARS (Agence régionale de santé) 9 306 (+362) personnes ont été testées positives au coronavirus covid-19 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le chiffre entre parenthèses représente l'évolution par rapport au jour précédent.

Vaucluse : Bientôt 13 000 visières de protection

Ecrit par le 23 juillet 2024



Les services de l'Etat et des acteurs économiques du Vaucluse s'associent dans la fabrication et la fourniture d'équipements de protection aux personnels exposés au Covid-19. De quoi déjà permettre la livraison de 80 visières auprès des personnels soignants du centre hospitalier de Carpentras en attendant la fabrication de 13 000 visières supplémentaires.

Des réseaux de fabrication de visières de protection en plastique contre les projections et les éclaboussures se sont développés dans le département de Vaucluse à l'initiative d'un réseau d'imprimeurs 3D, de fab labs et de découpeurs Lasers pour fournir les personnels exposés au Covid-19. Afin de coordonner la fabrication et la fourniture de ces équipements, un partenariat entre la [préfecture de Vaucluse](#), [la délégation départementale de l'Agence régionale de santé \(ARS\)](#), [la Chambre de commerce et d'industrie \(CCI 84\)](#), [l'UIMM 84 \(Union des industries et métiers de la métallurgie\)](#) et ses [industriels](#), le réseau des Fab Lab et l'agence [Vaucluse Provence attractivité](#), a été développé.

Cette collaboration s'est traduite à plusieurs niveaux :

- la fabrication des visières par un réseau d'une quinzaine d'imprimeurs 3D et de découpeurs Laser et quatre Fab Lab ([la fruitière numérique à Lourmarin](#), [la Bricothèque à Pernes-les-Fontaines](#), [Delta Lab à Grillon](#), [la Gare numérique à Carpentras](#)),
- le soutien technique et logistique d'industriels et d'entrepreneurs dans cette fabrication : KSB-EITB (Avignon), [Pellenc SA](#) (Pertuis), [Blachère Illumination](#) (Apt), [Renaissance Motorcycle](#) (Cavaillon), et

Ecrit par le 23 juillet 2024

l'entrepreneur [Thierry Delescluse](#) (La Bastidonne),

- l'organisation d'un appel aux dons et au financement par la CCI ayant permis la collecte des matières premières nécessaires à la fabrication des visières : 147 bobines de filament de plastique financées par l'UIMM Vaucluse, de plaques de PMMA et d'acrylique financées à hauteur de 2 700 € par la CCI et l'agence Vaucluse Provence attractivité du conseil départemental,
- la distribution de 13 500 feuilles PVC transparentes par la préfecture de Vaucluse et les services de l'État réparties entre les imprimeurs 3D et les découpeurs Laser,
- l'organisation d'un réseau d'acheminement et de distribution des visières de protection auprès des personnels exposés, par la préfecture et les services de l'État, la délégation départementale de l'ARS ainsi que la CCI de Vaucluse.

Grâce à ce partenariat, l'objectif est de fabriquer 13 000 visières de protection (7 000 en découpes laser – 6 000 en impression 3D) à destination de tous les services indispensables à la gestion de crise et à la continuité de l'activité : personnels de santé, forces de sécurité intérieure, services d'aide à domicile, syndicats de gestion des déchets, etc. Une première livraison de 80 visières vient d'avoir lieu auprès des personnels soignants du centre hospitalier de Carpentras. D'autres livraisons sont également prévues auprès des personnels qui en ont fait la demande.

Collectivités, entreprises, Fab Lab, vous souhaitez intégrer une telle initiative, signalez-vous à : hjolicoeur@vaucluse.cci.fr - 06 13 02 68 39

« Une opposition entre les médecins et des gens qui ont fini d'être des médecins »

Le professeur [Didier Raoult](#) évoque l'évolution de l'épidémie de coronavirus en France. Pour l'[Institut hospitalo-universitaire \(IHU\)](#), qui a déjà procédé à plus de 63 500 tests pour 5 052 personnes positives, le nombre de tests, de personnes diagnostiquées positives et la proportion de personnes positives parmi celles nouvellement testées quotidiennement est en forte diminution. Le nombre de personnes en réanimation est aussi en baisse, évitant ainsi la saturation du service réa.

Pour les Ephad, le professeur Raoult « n'est pas très convaincu par la stratégie du confinement 'aveugle' qui consiste à mettre des gens négatifs et positifs ensemble car cela se termine avec tout le monde positif à la fin. »

Écrit par le 23 juillet 2024

Par ailleurs, ce dernier fustige le creusement d'un fossé entre la pratique médicale et la recherche. « Chaque fois que l'on reçoit un patient, c'est un malade que l'on voit. Pas un objet de recherche ». Au final, soulagé de voir qu'un grand nombre de ses confrères utilisent les mêmes méthodes que l'IHU, il constate « juste une opposition entre les médecins et des gens qui ont fini d'être des médecins »

Pour lui, plus que jamais il faut diagnostiquer, isoler et traiter via l'association d'hydroxychloroquine et de l'azithromycine.

Point de situation dans le Vaucluse au 07 avril 2020

information

CORONAVIRUS COVID-19

A ce jour, mardi 07 avril 2020 à 19 h, le bilan de la pandémie en Vaucluse s'élève à :

- 86 (-1) personnes hospitalisées dans le département
- 23 (+1) personnes en réanimation en Vaucluse

Ecrit par le 23 juillet 2024

- 69 (+16) personnes sont sorties de l'hôpital et de retour à domicile
- 16 (=) personnes décédées

Par ailleurs, selon l'ARS (Agence régionale de santé) 8 944 (+310) personnes ont été testées positives au coronavirus covid-19 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le chiffre entre parenthèses représente l'évolution par rapport au jour précédent.

Pandémie, Grand Delta Habitat et Vallis Habitat s'organisent.

Grand Delta Habitat

Durant cette période de crise sanitaire, les équipes de Grand Delta Habitat se rapprochent des personnes les plus vulnérables et isolées afin de détecter situation à risque et déclencher ainsi une prise en charge adaptée. «Parce que nous avons une obligation en tant que Coopérative HLM envers nos seniors, nos locataires de plus de 70 ans sont contactés, chaque semaine par nos Chargés de clientèle, indique Michel Gontard, président de Grand Delta Habitat. Notre Pôle Solidarité prend le relai lorsqu'une difficulté, un isolement est identifié. Par la suite, l'ensemble des 20 000 locataires sera contacté par nos équipes. «Bien évidemment les interventions d'urgence sont maintenues ainsi les commissions d'attribution confirme Xavier Sordelet, directeur général de Grand Delta Habitat, Nos équipes sont disponibles et joignables par téléphone, mail, sur les réseaux et en visioconférence».

Vallis Habitat (ex Mistral Habitat)

Jean-Baptiste Blanc et Philippe Brunet-Debaines respectivement Président et directeur général de Vallis Habitat (ex Mistral Habitat), le plus important bailleur social du Département et du Grand Avignon réuni responsable d'un patrimoine de plus de 17 000 logements, sont allés à la rencontre des agents de proximité et collaborateurs, saluant leur engagement pour la continuité des services auprès de leurs clients. «Nous continuons à maintenir les interventions urgentes techniques obligatoires et nécessaires afin garantir la sécurité des biens et des personnes, a souligné Jean-Baptiste Blanc et pour soutenir l'économie locale, nous avons réduit les délais de paiement aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux artisans et ajournons les travaux sans appliquer de pénalités de retard aux entreprises.» «Les commissions d'attributions sont maintenues grâce aux réunions dématérialisées, détaille Philippe Brunet-

Ecrit par le 23 juillet 2024

Debaines, les expulsions locatives sont suspendues ainsi que le paiement des loyers des commerçants contraints de fermer ; de même nous maintenons le contact et informons nos locataires via notre site internet, les réseaux sociaux et les messages électroniques et sms.»

Avec ses 287 collaborateurs, Vallis Habitat (ex Mistral Habitat) gère près de 15 914 logements, 9 structures d'hébergement collectives dans le Vaucluse soit 46% du patrimoine HLM du Département. Ses 37 006 locataires sont répartis sur 80 communes et 3 départements : Vaucluse, Bouches-du -Rhône et Gard. Mistral habitat est le 1er bailleur du Département avec 15 600 logements, soit 46% du patrimoine social du Département et 6.43% de la population vaclusienne. L'office public de l'habitat s'est engagé dans le renouvellement urbain et met en œuvre des programmes œuvrant à la fois en rénovation énergétique, à l'amélioration du confort des locataires dans le logement, à la sécurité et à l'embellissement des espaces extérieurs. Pour rester informé www.mistral-habitat.fr

Commande de 3,5 millions de masques

Au plan national, l'Union sociale pour l'habitat, la Fédération des Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération des Offices publics de l'habitat, la Fédération des Coop' Hlm et Procivis ont commandé 3,5 millions de masques de type chirurgical et de masques respiratoires de type FFP2, dans le cadre d'un groupement de commandes géré par Paris Habitat à destination des personnels de proximité des 440 organismes de logements sociaux. La livraison des masques serait attendue à la mi-avril. «Maintien du service de proximité, soutien aux personnes isolées, mobilisation de logements pour les soignants ou les sans-abris, la mobilisation des bailleurs sociaux dans cette lutte contre l'épidémie Covid-19 est essentielle dans l'effort collectif», rappelle Jean-Louis Dumont, président de l'Union sociale pour l'habitat.